

1.1 LA MAISON DE FAUBOURG À TOIT À DEUX VERSANTS

La maison de faubourg à toit à deux versants est une habitation unifamiliale implantée sans marge de recul avant, sauf s'il y a une galerie en façade. Son rez-de-chaussée est généralement peu dégagé du sol. Sa hauteur est de 1 1/2 étage. Les modèles les plus anciens possèdent deux ou trois lucarnes à pignon, selon la largeur du bâtiment. Une galerie avant est aussi présente sur quelques bâtiments. Ces premiers modèles étaient construits sur des lots à bâtir et ne faisaient donc pas partie de projets d'ensemble. Il est donc rare de voir deux ou trois bâtiments de ce type les uns à côté des autres.

L'implantation

- › Marge de recul avant inférieure à 1,5 mètre, sans marge de recul latérale.

La volumétrie

- › Corps de bâti rectangulaire sans saillie, 1 1/2 étage avec une surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol d'un maximum de 3 contremarches, toit en pente, lucarnes à pignon, présence occasionnelle d'une galerie avant, principalement lorsqu'il y a une marge de recul avant.

Les matériaux de revêtement

- › Pierre, brique d'argile ou clin de bois.

Les ouvertures

- › Fenêtres à battants à larges carreaux ou fenêtres à guillotine, proportion des ouvertures du rez-de-chaussée :
1 largeur = 1/2 hauteur; proportion des ouvertures des lucarnes :
1 largeur = 1 hauteur.
- › Porte simple sans imposte, proportion de verre dans la porte non identifiée.
- › Encadrement des ouvertures variant selon le matériau de revêtement de mur utilisé : pour les bâtiments revêtus de clin de bois, encadrement complet en bois; pour les bâtiments revêtus de brique d'argile,



encadrement complet en bois ou linteau composé d'un appareillage de briques d'argile en soldat; pour les bâtiments revêtus de pierre, encadrement complet en pierre de taille.

Le traitement des façades

- › Fondation en pierre parfois recouverte de crépi de ciment.
- › Portes généralement centrées, alignement horizontal des fenêtres et non-alignement vertical des fenêtres et des lucarnes, aucune variation verticale ou horizontale dans le choix ou la disposition des matériaux de revêtement.

Les sous-variantes

La maison de faubourg à toit à deux versants est principalement présente dans les lotissements sans ruelle. Par conséquent, il n'existe aucun accès à la cour arrière. Cette situation est réglée par une porte cochère pour quelques-uns des bâtiments de cette variante. Cependant, en raison de l'étroitesse des parcelles, il arrive que la porte cochère soit partagée par deux bâtiments contigus.

1.2 LA MAISON DE FAUBOURG À TOIT À MANSARDE

Un second modèle de maison de faubourg est également présent dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'agit d'un bâtiment de 1 1/2 étage avec un toit à mansarde. Les modèles de ce type d'habitation ont rarement été construits individuellement. Entre 1850 et 1880, ce sont principalement des petites séries qui étaient érigées, mais dans la période 1880-1885, les séries sont devenues beaucoup plus importantes, pouvant aller jusqu'à 20 unités. Ces bâtiments mansardés sont habituellement implantés avec une marge de recul avant et le rez-de-chaussée est surélevé par rapport au niveau du sol, ce qui demande la présence d'un petit escalier pour y avoir accès.

L'implantation

- Marge de recul avant de 1 à 2 mètres, sans marge de recul latérale.

La volumétrie

- Corps de bâti rectangulaire sans saillies, 1 1/2 étage avec une surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol, escalier perpendiculaire ou parallèle à la façade, selon la profondeur de la marge de recul avant, toiture mansardée, pignons à fronton, perron avant, possibilité de balcon au-dessus du porche d'entrée.

Les matériaux de revêtement

- Pierre ou brique d'argile.

Les ouvertures

- Fenêtres à battants à larges carreaux ou fenêtres à guillotine, proportion des ouvertures du rez-de-chaussée : 1 largeur = 1/2 hauteur; proportion des ouvertures des lucarnes : 1 largeur = 1 hauteur.
- Porte simple avec ou sans imposte, proportion de vitrage dans la porte variable, proportion variable de l'imposte par rapport à la porte.



- Possibilité d'encadrement complet en bois ou en pierre de taille pour les ouvertures des bâtiments revêtus de pierre, encadrement des ouvertures variable et généralement minimal pour les bâtiments revêtus de brique d'argile.

Le traitement des façades

- Porte généralement disposée à l'une des extrémités de la façade, alignement horizontal des ouvertures, alignement vertical des fenêtres du rez-de-chaussée et des lucarnes, aucune variation verticale ou horizontale dans le choix ou la disposition des matériaux de revêtement, possibilité de corniche en bois sans motif sous la mansarde.

Les sous-variantes

Il n'y a pas de sous-variante.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau